

Le programme de MENTORAT de l'OTTIAQ

la voie UTILE et AGRÉABLE
qui mène à l'agrément



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Aux grands mots, les grands moyens



Vous avez une formation en traduction ou en terminologie et aimeriez connaître les trucs et astuces du métier? Vous désirez que vos clients ou vos employeurs sachent qu'ils font affaire avec un professionnel ?

Le programme de mentorat de l'OTTIAQ est fait sur mesure pour vous !

Un programme qui répond aux besoins des finissants

Parfois, intégrer le marché du travail peut être stressant lorsqu'on termine ses études universitaires. Grâce à son programme de mentorat, l'OTTIAQ peut vous aider à faciliter votre intégration et, qui plus est, à devenir un professionnel reconnu.

Le programme de mentorat vous permettra de connaître :

- les moyens à prendre afin de développer une clientèle et de la fidéliser ;
- les façons d'organiser votre bureau afin d'assurer la confidentialité de vos dossiers ;
- les ressources disponibles pour optimiser la qualité de vos traductions ;
- les salaires ou les tarifs généralement exigés au sein du marché.

Mais il y a plus...

Le port de titre trad. a. ou term. a. vous distingue

En plus de vous permettre de vivre une intégration professionnelle accélérée, le programme de mentorat mène à l'agrément, reconnaissance officielle de vos compétences. L'agrément, c'est-à-dire le permis de port de titre de traducteur ou de terminologue agréé, vous permet de vous distinguer et de vous affirmer clairement en tant que professionnel. Et ça, c'est un atout inestimable dans un marché concurrentiel.



Le PROGRAMME : ce qu'il faut SAVOIR

Comment il fonctionne

Le programme de mentorat vous permet d'être jumelé à un membre d'expérience – appelé mentor – durant une période de six mois consécutifs.

Au cours d'entrevues à intervalles réguliers, le mentor prend connaissance de vos travaux et discute avec vous de tous les aspects de l'acte professionnel, vous propose des pistes de réflexion sur votre pratique, répond à vos questions, fait un bilan des progrès enregistrés et vous suggère des améliorations à apporter. Si vous satisfaites aux exigences de l'Ordre, vous obtenez votre permis de port de titre environ six mois après avoir commencé le programme.

Deux types de mentorat

Mentorat en entreprise

Si vous avez terminé vos études universitaires et venez d'obtenir un emploi en traduction ou en terminologie, votre superviseur, s'il est membre de l'Ordre, pourrait devenir votre mentor. Ainsi, tout en travaillant à vos premiers mandats, vous profiterez d'un encadrement structuré selon les critères établis par le programme de mentorat.

Mentorat en situation de travail autonome

Si vous êtes un travailleur autonome, l'OTTIAQ s'occupe de vous trouver un mentor. Le mentor, qui travaille dans la même combinaison de langues et généralement dans le même domaine de spécialité que vous, évalue votre travail et discute avec vous de tous les aspects de l'acte professionnel.

Le mentor : une référence

Tous les mentors sont des membres chevronnés nommés par l'OTTIAQ qui souhaitent transmettre leurs connaissances aux mentorés et les faire profiter de leur expérience.

Le mentor aide le mentoré à assimiler les normes, les règles et les responsabilités de sa profession. Il le guide dans l'utilisation des outils professionnels et la mise en pratique des acquis universitaires.

Un programme pour vous

Le programme s'adresse à vous si :

- vous avez terminé un programme universitaire reconnu ou jugé équivalent par l'OTTIAQ (correspondant à 90 crédits universitaires dont 30 axés sur le transfert linguistique et 15 crédits connexes), peu importe l'expérience que vous possédez.
- vous êtes en situation d'emploi pendant que vous participez au programme, soit comme travailleur autonome, soit comme salarié.



Quelques TÉMOIGNAGES

Les participants au programme de mentorat de l'OTTIAQ sont unanimes : celui-ci leur a permis de mettre leurs connaissances théoriques en pratique, d'acquérir les habiletés nécessaires à l'exercice de leur profession et d'adopter des comportements professionnels.

« Le mentorat est un incontournable m'ayant permis d'apprendre, en peu de temps, tout ce qui du point de vue de l'exercice de la profession ne m'avait pas été transmis à l'université. J'ai ainsi eu réponse à mes mille et une questions, en plus de récupérer mon investissement initial avant même que le mentorat s'achève. »

— Johanne Chevalier, trad. a.
(Traductrice, Sécurité financière Desjardins)

« Toute une expérience ! Il s'agit de la meilleure méthode pour prendre contact avec la profession. Il n'y a rien comme le mentorat pour polir des traductions, apprendre de bons trucs et obtenir les conseils d'un professionnel chevronné. Le programme offre en outre l'avantage de se dérouler dans un cadre où le temps consacré aux textes retenus avec votre mentor n'est pas un sujet de préoccupation. Vous en redemanderez... »

— Pierre Thibault, trad. a.
(Traducteur, Service de traduction militaire,
Bureau de la traduction)

VOUS DÉSIREZ VOUS DÉMARQUER ?

Vous désirez vous démarquer ?

Visitez la page

http://www.ottiaq.org/devenir_membre/mentorat_fr.php pour en savoir plus et pour vous inscrire au programme.

Vous pouvez également communiquer avec la coordonnatrice à l'agrément, par téléphone en composant le **514 845-4411, poste 223**, ou par courriel à **ppomet@ottiaq.org**. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Le programme de mentorat de l'OTTIAQ...
la voie utile et agréable qui mène à l'agrément !



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Aux grands mots, les grands moyens

Secrétariat

2021, avenue Union, bureau 1108
Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : 514 845-4411 ou 1 800 265-4815
Télécopieur : 514 845-9903

Site Web : www.ottiaq.org
Courriel : info@ottiaq.org